

UNION DES MUNICIPALITÉS DU NOUVEAU-BRUNSWICK

POLITIQUE 95 - 03

Date d'approbation : Le 7 janvier 1995 : Date de révision : Le 18 mars 2005
Le 24 mars 2005
Le 22 août 2009

OBJET : Prix

BUT : À divers moments, il y a lieu de remettre une plaque ou un cadeau à une personne en reconnaissance de ses services; la présente politique est établie afin d'assurer l'uniformité de ce type de reconnaissance.

POLITIQUE : Nous établissons la politique suivante :

- A: Le directeur général est autorisé à acheter des cadeaux ou des plaques sur l'approbation d'un membre du bureau de direction. Actuellement, ces prix comprennent le prix commémoratif Louise Breau, le prix de la constitution en municipalité et les prix de long service, *ou tout autre prix établi par le conseil ou le bureau de direction.*
- B: Dans le cas du prix commémoratif Louise Breau, le récipiendaire est choisi par des membres du conseil qui représentent une zone dont aucune candidature n'est présentée ou *qui n'ont pas présenté de candidature.* Ces membres étudient les candidatures et votent pour celle de leur choix. *Le président sortant a une voix pour toutes les candidatures puisqu'il ne représente aucune zone.* Le directeur général compile les résultats et le nom du gagnant est annoncé au banquet annuel.
- C: Le nouveau président décerne, à l'assemblée annuelle de cet organisme, une plaque au président sortant en reconnaissance de ses services.
- D: Les membres sortants du conseil de l'UMNB reçoivent, à l'assemblée générale annuelle, une plaque en reconnaissance de leurs services.
- E: Les représentants municipaux élus qui ont siégé au conseil pendant au moins 12 ans reçoivent, à l'assemblée générale annuelle, une plaque de long service.
- F: *Les représentants municipaux élus qui ont siégé pendant plus de 20 ans reçoivent, à la conférence annuelle, une plaque et une épinglette en reconnaissance de leurs services.*
- G: *Les représentants élus qui ont siégé plus de 35 ans reçoivent la qualité de membre honoraire de l'Union des municipalités du Nouveau-Brunswick ainsi qu'une plaque et un cadeau dont la valeur ne dépasse pas 75 \$.*
- H: Les municipalités qui sont membres de l'UMNB reçoivent une plaque dès qu'elles ont atteint une étape importante de leur constitution en municipalité – tous les 25 ans.

Modifications proposées – ajout de F et G – nouveau lettrage pour F à H.

Autres modifications proposées en italique.

